

Décret n° 2025-379 du 8 septembre 2025.

Le décret n° 2021-586 du 30 décembre 2021 susvisé est rectifié, en ce qui concerne le nom, ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

ATIPO Elie

Lire :

ATIPO ETOU Elie

Le reste sans changement.